

Juin 2009

## Positions de la CFE-CGC en matière de protection sociale

**En matière de protection sociale**, il a été question de proposer des moyens de juguler les déficits de la Sécurité Sociale qui vont encore se creuser, beaucoup plus, avec l'annonce prochaine de 20 milliards d'euros pour l'année 2009. Deux actions non exclusives sont dès lors possibles : *soit augmenter les ressources* et pour notre organisation cela passe par une remise à plat du financement de la protection sociale dont la mise en place d'une cotisation sociale sur la consommation constitue la pierre angulaire, *soit une réduction des prestations sociales* qui peut cantonner : l'assurance maladie aux seuls gros risques, mettre en place un bouclier sanitaire, créer des contrats optionnels, ou encore développer l'épargne retraite, remettre à plat les avantages familiaux et conjugaux ou enfin généraliser l'obtention des prestations en fonction des ressources.

**En matière de prestations familiales la CFE-CGC** et quatre autres syndicats ont refusé de siéger au haut Conseil de la Famille. Nous considérons que les partenaires sociaux en tant qu'acteurs historiques du développement de protection sociale sont membres naturels de cette instance doivent être majoritaires ce qui n'est pas le cas. Seuls la CFDT et le patronat seront représentés.

Il faut savoir qu'en matière de famille, le gouvernement souhaite réduire la durée du congé parental à un an maximum en le rémunérant mieux. Pour la CFE-CGC la priorité est d'éviter que les femmes soient exclues du marché du travail en favorisant un meilleur équilibre au sein de la famille. Elle se prononce pour le maintien du congé parental pendant trois ans.

En ce qui concerne le financement de **la politique de la famille**, une mission parlementaire a été confiée à Yves BUR. La CFE-CGC est d'accord pour participer à cette réflexion mais à condition que l'ensemble du financement de la protection sociale soit examiné.

**L'accord AGIRC-ARRCO** du 23 mars 2009, préserve pour 2009 et 2010 le dispositif AGFF indispensable pour un départ à la retraite à 60 ans sans abattement à l'AGIRC et l'ARRCO.

Les solutions possibles pour résorber les déficits à venir de l'AGIRC et de l'ARRCO sont de 3 ordres : jouer sur les niveaux de pensions de retraites, sur la durée de cotisations ou enfin sur le niveau des taux de cotisations.

La CFE-CGC refuse de baisser les niveaux de pensions de retraites et l'alignement du rendement de l'AGIRC sur celui de l'ARRCO. La CFE-CGC défend une augmentation modérée du taux de cotisation pour participer à la réduction des déficits et l'organisation demande la prise en compte de la pénibilité dans le cadre de mesures retraites spécifiques. La CFE-CGC est favorable à la combinaison de paramètres « recul de l'âge/ durée d'assurance » et taux de cotisation. Pour l'encadrement cela passe par la mise en place de la cotisation à l'AGIRC dès le premier euro.

**Dans le cadre de la négociation sur la réforme de la médecine du travail** pour faire face à la pénurie de médecins du travail dans les années à venir plusieurs solutions sont proposées : la CFE-CGC n'accepte pas la proposition du MEDEF de transférer les visites médicales à des médecins extérieurs car les formations ne sont pas identiques, elle refuse également la délégation de tâche à d'autres professionnels de santé. Pour notre organisation le médecin doit être le coordinateur des équipes de santé au travail. Par contre la modification raisonnable de la périodicité des visites médicales suivant les situations peut-être envisagée. En ce qui concerne la gouvernance des services de santé au travail : la CFE-CGC demande l'instauration de conseils d'administration strictement paritaires, un pilotage national et régional des services de santé au travail, un renforcement du contrôle administratif à travers une procédure d'agrément. Enfin, il est nécessaire d'obtenir une plus grande transparence financière et une collecte des cotisations de l'URSSAF.